

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 592/2019
Date: 5 juin 2019
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 856148
Classification: Non classifié

Comptes annuels 2018 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). Approbation

1. Objet

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le financement de la PHBern est assuré au moyen du système de subventionnement. Les comptes annuels de la PHBern sont intégrés au rapport de gestion et approuvés par le Conseil-exécutif.

2. Bases légales

- Article 47, alinéa 1 lettre a, articles 50 et 50b, alinéa 3 loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91)
- Articles 48b et 48g de l'ordonnance du 13 avril 2005 sur la Haute école pédagogique germanophone [OHEP ; RSB 436.911]

3. Recommandation du Contrôle des finances

Les comptes annuels 2018 de la PHBern ont été révisés par le Contrôle des finances du canton de Berne, qui recommande leur approbation.

4. Proposition de la Direction de l'instruction publique

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif approuve les comptes 2018 de la PHBern.



Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier :

Auer



Destinataire

- Direction de l'instruction publique

Pièce jointe

- Comptes annuels 2018 de la PHBern (extrait du rapport de gestion 2018 de la PHBern, pp. 22-43)

4 Comptes annuels

Conformément aux dispositions de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone, l'établissement des comptes de la PHBern doit répondre à des normes établies. L'ensemble des recommandations techniques pour l'établissement des comptes selon les normes Swiss GAAP RPC sont en l'occurrence applicables.

4.1 Remarques relatives aux comptes annuels

Résultats

Les comptes annuels 2018 de la PHBern se soldent par une perte de KCHF 1116. Cette perte est inférieure de KCHF 244 à celle de l'exercice précédent, qui était de KCHF 1360. Depuis 2015, la PHBern présente des résultats annuels négatifs qui doivent être couverts en recourant aux réserves. Les années à venir connaîtront aussi des pertes, selon la planification. Ce déficit de financement sera pris en considération, lors des travaux préparatoires du mandat de prestations 2022-2025, pour la détermination de la subvention cantonale annuelle (voir aussi la section 2.1).

Subvention cantonale et recettes

En 2018, la subvention cantonale se chiffre à KCHF 59 525 selon l'ACE 1354/2017 du 13 décembre 2017. Elle se montait à KCHF 58 955 pour l'exercice précédent. Pour 2019, elle est budgétisée à KCHF 60 105.

En sus de la subvention cantonale, le canton finance également les offres de formation continue dans le cadre du projet Passepartout (KCHF 900) et de l'introduction du *Lehrplan 21* (KCHF 700). En outre, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) dédommage la PHBern à hauteur de KCHF 750 pour des prestations contractuelles. Pour le Case management, la PHBern reçoit de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) une contribution de KCHF 400.

Dans l'ensemble de la PHBern, le nombre d'étudiants et étudiantes a augmenté, y compris le nombre des étudiants et étudiantes extracantonaux, ce qui accroît de KCHF 113 les recettes issues des taxes d'études et des contributions AHES. La décision prise par la conférence des cantons signataires de cet accord de réduire le tarif de KCHF 25,5 à KCHF 24 pour 60 crédits ECTS (une année d'études à plein temps) à compter de l'année d'études 2017-2018 a eu une incidence négative sur les recettes AHES. Au total, ces recettes atteignent KCHF 13 727 (exercice précédent : KCHF 13 665). En 2018, les taxes d'études ont augmenté de KCHF 51, ce qui les porte à KCHF 4304 (exercice précédent : KCHF 4253).

Les produits de la recherche issus de projets financés par des fonds de tiers ont augmenté de KCHF 96 (financements du FNS et d'autres contributeurs externes). Les produits issus des projets, en augmentation, ont atteint KCHF 1910. La croissance repose sur le développement stratégique lancé en 2015 pour le domaine de prestations *Recherche, développement et évaluation*.

Les produits provenant de la fourniture de services présentent une croissance de KCHF 194 par rapport à 2017 et atteignent KCHF 1793. Cette augmentation est due notamment à un projet portant sur des moyens d'enseignement et à des mandats supplémentaires confiés par d'autres institutions.

Charges

Le montant des traitements et des prestations sociales versés, prestations aux institutions de prévoyance incluses, atteint KCHF 74 626 et constitue le poste de charges le plus important (85,9 %). L'augmentation de KCHF 1660 par rapport à l'exercice précédent est plus modeste que prévu compte tenu de la hausse du nombre d'étudiants et étudiantes et de l'augmentation du nombre de projets de recherche. La raison tient essentiellement aux charges de salaires plus faibles que l'année précédente du fait de postes vacants, ce qui a un effet non récurrent.

Aux cours des deux dernières années, KCHF 354 ont été investis pour le renouvellement de l'infrastructure informatique. Les travaux de ce projet ont été suspendus pendant six mois environ pour faire un

point de la situation. Le projet sera poursuivi au 1^{er} trimestre 2019. Des coûts pouvant atteindre KCHF 2000 sont à prévoir pour les prochaines années.

4.2 Bilan

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2018	31.12.2017
Liquidités	1	6971	8028
Créances résultant de livraisons et de prestations	2	10 065	8511
Autres créances à court terme	3	1	1
Stocks	4	10	7
Actifs de régularisation	5	1040	937
Actif circulant		18 086	17 484
Immobilisations corporelles	6	432	98
Immobilisations incorporelles	7	124	81
Actif immobilisé		556	179
ACTIF		18 642	17 663
Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	8	-967	-1631
Autres dettes à court terme	9	-2515	-2
Passifs de régularisation	10	-6579	-5845
Provisions	13	-1104	-1238
Capitaux de tiers à court terme		-11 164	-8716
Autres dettes à long terme	11	-733	-716
Engagements de prévoyance	12	-14 772	-14 747
Provisions	13	-1002	-1398
Capitaux de tiers à long terme		-16 507	-16 860
Total Capitaux de tiers		-27 671	-25 576
Fonds propres		9030	7913
PASSIF		-18 642	-17 663

Remarque : les rubriques du bilan sont présentées conformément aux normes SAP. Les actifs sont précédés du signe + et les passifs du signe -.

4.3 Compte de résultat

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2018	31.12.2017
Financement de base	14	-76 560	-75 877
Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	15	-1910	-1814
Taxes d'études	16	-4304	-4253
Produits divers	16	-3029	-2871
Diminution de produits	16	0	-3
Produits		-85 802	-84 817
Autres contributions à des tiers	17	3065	3244
Charges de personnel	18	75 807	74 571
Autres charges d'exploitation	19	7918	8250
Amortissements	6, 7, 20	100	54
Charges		86 889	86 119
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1087	1302
Charges financières	21	16	6
Produits financiers	21	-3	-2
Résultat financier		13	4
RÉSULTAT ORDINAIRE		1099	1306
Modification des fonds affectés	11	17	54
RÉSULTAT FONDS		17	54
RÉSULTAT ANNUEL bénéfice (-) / perte (+)		1116	1360

Remarque : les rubriques du compte de résultat sont présentées conformément aux normes SAP.
Les actifs sont précédés du signe + et les passifs du signe -.

4.4 Tableau des flux de trésorerie

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-)	-1116	-1360
+/- Amortissements / réévaluations avec incidence sur le résultat	100	54
+/- Diminution/augmentation de provisions sans incidence sur les fonds	-396	-100
+/- Autres charges / produits sans incidence sur les fonds	42	-284
+/- Diminution/augmentation de livraisons et de créances résultant de prestations	-1553	1264
+/- Diminution/augmentation de stocks	-2	0
+/- Diminution/augmentation des actifs de régularisation	-103	-528
+/- Diminution/augmentation des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	-693	913
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à court terme	-1	-3
+/- Diminution/augmentation des passifs de régularisation	733	665
+/- Diminution/augmentation des provisions à court terme	-134	390
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'exploitation (cashflow opérationnel)	-3123	1011
- Investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-403	-23
- Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	-45	-21
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'investissement	-448	-44
Total flux financiers (entrées et sorties) = variation des flux financiers nets	-3571	967
Liquidités nettes initiales	8028	7061
Liquidités nettes finales	4457	8028
Variation des flux financiers entrées (+) / sorties (-)	-3571	967

4.5 Tableau des fonds propres au 31.12.2018

Montants en KCHF	Réserves d'évaluation Etat	Réserves provenant de bénéfices Etat	Réserves provenant de bénéfices Fonds de tiers	Total
Fonds propres au 01.01.2016	25 540	-19 958	-182	5400
Bénéfice (-) / perte sur l'année (+)	0	1153	0	1153
Fonds propres au 31.12.2016	25 540	-18 805	-182	6553
Fonds propres au 01.01.2017	25 540	-18 805	-182	6553
Bénéfice (-) / perte sur l'année (+)	0	1360	0	1360
Fonds propres au 31.12.2017	25 540	-17 445	-182	7913
Fonds propres au 01.01.2018	25 540	-17 445	-182	7913
Bénéfice (-) / perte sur l'année (+)	0	1116	0	1116
Fonds propres au 31.12.2018	25 540	-16329	-182	9030

Remarque : les rubriques du bilan sont présentées conformément aux normes SAP. Les actifs sont précédés du signe + et les passifs du signe - .

Bénéfice/perte sur l'année

La PHBern enregistre une perte de KCHF 1116, légèrement inférieure à celle de l'année précédente (KCHF 1360).

Réserves provenant de bénéfices (Etat)

La PHBern ne peut distribuer aucun bénéfice. Le résultat de l'exercice 2018 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes par le Conseil-exécutif. En 2018, en raison de la perte enregistrée sur l'année, les réserves issues du bénéfice diminuent, passant de KCHF 17 445 à KCHF 16 329.

Fonds propres négatifs

La PHBern présente au 31 décembre 2018 (et depuis 2014) un solde de fonds propres négatif de KCHF 9030, constitué de réserves provenant de bénéfices d'un total de KCHF 16 510 et de réserves d'évaluation négatives de KCHF 25 540. Les réserves d'évaluation négatives reposent sur le passage de la PHBern au système de subventionnement depuis le 1^{er} janvier 2014 (avec redéfinition du bilan d'ouverture au 01.01.2014 selon les normes GAAP RPC) et sont dues en majeure partie à la première saisie [constitution de provisions] des engagements de prévoyance envers les caisses de pension [CPB et CA-CEB]). Les fonds propres négatifs n'influencent pas directement la marche ordinaire des affaires. Le canton garantit des liquidités suffisantes à la PHBern (art. 48h OHEP), dont la solvabilité n'est pas menacée.

4.6 Annexe

Généralités

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil de l'école le 9 avril 2019. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite présentés au Grand Conseil lors de sa session de septembre 2019.

Principe d'établissement du bilan et principe d'évaluation

L'inscription au bilan est régie par le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes. Les actifs sont évalués aux coûts d'acquisition ou de revient et les dettes à la valeur nominale. Les principes appliqués aux principales rubriques des comptes annuels sont présentés ci-après.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que le compte courant Administration des finances en cas de solde positif. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel.

Stocks

Les stocks sont évalués sur la base du coût d'acquisition ou de revient ou, si ce coût devait être inférieur, sur la base du prix net du marché.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. Tant qu'un objet entièrement amorti reste utilisé, sa valeur d'acquisition et le cumul des amortissements correspondants ne sont pas sortis des comptes. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est déterminée comme suit :

Classes d'immobilisation	Durée d'utilisation
Machines et appareils	5 ans
Mobilier et équipement	10 à 15 ans
Bureautique, matériel informatique et systèmes de communication	3 à 5 ans
Véhicules	4 à 6 ans
Instruments de musique	10 à 50 ans
Ouvrage dans des immeubles loués	10 ans ou durée maximale de location

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles développées par un prestataire externe ainsi que les brevets et licences. Les solutions logicielles créées par la PHBern elle-même sont également incluses dans les immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles ne doivent pas être enregistrées à une valeur supérieure au coût d'acquisition et sont amorties de façon linéaire sur une durée de cinq ans. Tant qu'un objet entièrement amorti reste utilisé, sa valeur d'acquisition et le cumul des amortissements correspondants ne sont pas sortis des comptes. La valeur des immobilisations incorporelles doit être réexaminée à la date du bilan. Il convient de procéder éventuellement à des dépréciations supplémentaires d'actifs à la charge du résultat de la période.

Dettes à court terme liées aux livraisons et prestations

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est fixée à un an maximum et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Les paiements non attribuables sont comptabilisés sur le compte d'attente et mentionnés sous cette rubrique jusqu'à leur attribution définitive.

Les engagements envers des fonds de tiers sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de la PHBern qui sont encore en suspens à la date du bilan.

Les soldes créditeurs sur le compte courant Administration des finances sont des dettes contractées auprès de la trésorerie du canton. Les dettes financières à court terme sont des dettes monétaires générées par les activités financières. Le bilan est établi à la valeur nominale.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Provisions à court et à long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les capitaux de tiers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les capitaux de tiers à long terme.

Une provision est un engagement, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'événement doit s'inscrire avant la date du bilan. Il constitue le fait générateur d'obligation et consiste en un événement débouchant sur une obligation juridique ou implicite. Les soldes horaires, les comptes épargne-temps et les vacances des collaborateurs et collaboratrices, de même que les rentes spéciales et rentes de raccordement, sont considérés comme des provisions. La provision est constituée sur les postes de charges correspondants. La réduction ou la dissolution des provisions doit avoir lieu dans le même domaine du compte de résultats que la constitution des provisions. Les différentes évolutions des provisions figurent dans le tableau de variation des provisions.

Autres dettes à long terme

Les fonds sont des moyens financiers affectés pour assurer le financement de certaines tâches prises en compte séparément. L'utilisation des fonds est définie dans les règlements correspondants s'appuyant sur l'ordonnance sur la haute école pédagogique germanophone. L'utilisation étant liée, les comptes des fonds doivent être gérés sous la forme de capital étranger à long terme.

Engagements de prévoyance à long terme

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont évaluées à la date du bilan. L'activation d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (p. ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Créances et engagements conditionnels

Les créances et engagements conditionnels sont des cautionnements, des obligations de garantie et des constitutions de gage en faveur de tiers ou à leur charge. Les créances et engagements conditionnels ainsi que les autres créances et engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués à la date du bilan et publiés en conséquence.

Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Sont considérées comme parties liées à la PHBern au sens du guide comptable toutes les participations supérieures à 20 %, le canton de Berne ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école. Toutes les transactions substantielles avec des parties liées, ainsi que les créances ou engagements en résultant, doivent être mentionnés séparément dans les comptes annuels.

Compte des flux de trésorerie

La variation survenant dans les liquidités nettes (fonds) découle des positions suivantes : caisse, compte postal, compte bancaire, compte courant Administration des finances, compte transfert de fonds.

Postes budgétaires en devises étrangères

Les actifs et les passifs dans des devises étrangères sont convertis en francs suisses à la date du bilan. On applique pour ce faire le cours de conversion à la date du bilan conformément à oanda.com.

Explications relatives à certaines rubriques des comptes annuels

1. Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Caisse	16	19
Poste	6299	6768
Banque	656	195
Compte courant Administration des finances	0	1046
Total des liquidités	6971	8028

Le canton de Berne est responsable de la trésorerie de la PHBern. Le paiement des salaires, les opérations financières importantes entre les hautes écoles bernoises et la subvention cantonale transitent par le compte courant Administration des finances. Fin 2017, la PHBern avait des réserves d'évaluation négatives de KCHF 25 540 et un bénéfice reporté (incluant les pertes 2018 et les réserves de fonds de tiers) de KCHF 16 510. Il en résulte au total des fonds propres négatifs de KCHF 9030. La planification financière de la PHBern indique que des pertes sont à attendre également pour les prochains exercices. Pour ces raisons, le compte courant restera tendancielllement négatif (cash out) et enregistrera de plus fortes pertes annuelles. Le compte est désormais inscrit au passif sous forme de dette (point 9, Autres dettes à court terme).

2. Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Créances résultant de livraisons et de prestations	10 065	8511
Ducreire	0	0
Total Créances résultant de livraisons et de prestations	10 065	8511

Le montant élevé des créances est notamment lié à la facture d'un montant de KCHF 8144 relative à l'AHES du semestre d'automne 2018 ayant comme date de référence le 15 novembre 2018 et un délai de paiement de 60 jours. Des taxes d'études ont par ailleurs été facturées en décembre 2018 pour le semestre de printemps 2019. La part de ces créances correspondant à l'année 2019, y compris la part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS, est compensée dans les passifs de régularisation. Le risque lié aux pertes sur débiteurs étant faible, la constitution d'un ducreire n'est pas nécessaire.

3. Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Autres créances à court terme	1	1
Total Autres créances à court terme	1	1

Les autres créances à court terme englobent KCHF 1 pour un dépôt en espèces sur le compte douanier PCD.

4. Stocks

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Stocks de fournitures et de matériel d'exploitation	10	7
Total Stocks	10	7

Les stocks comprennent les réserves en pellets de bois, qui ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.

5. Actifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Dépenses payées à l'avance	509	573
Produits non encaissés	530	363
Total Actifs de régularisation	1040	937

Diverses factures concernant l'année 2019 ont été payées à l'avance et régularisées pour la fin de l'année, surtout dans le domaine des charges d'exploitation des bâtiments, de l'informatique et des contributions de membres. En outre, les soldes horaires négatifs des collaborateurs et collaboratrices sont transférés des provisions à court terme dans les passifs vers les actifs. Dans la rubrique « Produits non encaissés », des recettes provenant d'une part de régularisations de factures en cours pour le centre de didactique des disciplines et d'autre part de projets n'ont pas encore été perçues. La facturation des produits des services de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS se fait chaque semestre et les services relevant du domaine de prestations des formations de base ne sont facturés qu'après l'année d'études.

6. Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Ma- chines et appareils	Mobilier et équi- pement	Autres immobili- sations corpo- relles	Immobili- sations en cours de cons- truction / corpo- relles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2017	138	55	612	0	805
Entrées	0	0	0	23	23
Reclassifications	0	0	23	-23	0
Valeur comptable brute au 31.12.2017	138	55	635	0	828
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2017	-115	-38	-545	0	-699
Amortissements planifiés	-6	-4	-22	0	-32
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2017	-121	-42	-567	0	-731
Valeur comptable nette au 01.01.2017	23	17	67	0	106
Valeur comptable nette au 31.12.2017	16	13	68	0	98
Valeur comptable brute au 01.01.2018	138	55	635	0	828
Entrées	0	0	0	403	403

Reclassifications	7	92	239	-338	0
Valeur comptable brute au 31.12.2018	145	147	875	65	1231
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2018	-121	-42	-567	0	-731
Amortissements planifiés	-7	-9	-53	0	-69
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2018	-129	-51	-620	0	-799
Valeur comptable nette au 01.01.2018	16	13	68	0	98
Valeur comptable nette au 31.12.2018	16	96	255	65	432

Les acquisitions dont le montant unitaire dépasse 5000 francs sont portées à l'actif. En 2018, des investissements pour la Maison de la musique (équipement initial) et des modernisations techniques à l'Helvetiaplatz ont été portés à l'actif. Au total, la valeur comptable nette a surtout augmenté en raison de l'équipement initial de la Maison de la musique, constitue une dépense unique. Fin 2018, une modernisation technique est en cours à la Weltstrasse.

7. Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Projets TED	Immobilisations en cours de construction / incorporelles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2017	1667	0	52	1719
Entrées	0	0	21	21
Reclassifications	21	52	-73	0
Valeur comptable brute au 31.12.2017	1688	52	0	1740
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2017	-1636	0	0	-1636
Amortissements planifiés	-12	-10	0	-22
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2017	-1648	-10	0	-1659
Valeur comptable nette au 01.01.2017	31	0	52	83
Valeur comptable nette au 31.12.2017	40	42	0	81
Valeur comptable brute au 01.01.2018	1688	52	0	1740
Entrées	0	0	74	74
Reclassifications	74	0	-74	0
Valeur comptable brute au 31.12.2018	1761	52	0	1814
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2018	-1648	-10	0	-1659
Amortissements planifiés	-21	-10	0	-31
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2018	-1669	-21	0	-1690
Valeur comptable nette au 01.01.2018	40	42	0	81
Valeur comptable nette au 31.12.2018	93	31	0	124

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles a passé de KCHF 81 à KCHF 124. Diverses licences à effet comptable unique ont été portées à l'actif en 2018. Les investissements faits en 2018 sans effet sur les liquidités (paiement durant l'exercice suivant) se montent à KCHF 29.

8. Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Fournisseurs de biens et de matériel (créanciers)	-965	-1631
Dettes résultant de livraisons et de prestations de parties liées	-2	0
Total Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	-967	-1631

Les dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations comptabilisées à la fin de l'année n'arrivent pas encore à échéance et seront payées aux créanciers dans les délais fixés.

9. Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Compte courant Administration des finances	-2514	0
Autres dettes à court terme	-1	-2
Total Autres dettes à court terme	-2515	-2

Le compte courant de l'Administration des finances présente un solde négatif depuis l'exercice 2018 et figure sous les autres dettes à court terme (explication détaillée au point 1, Liquidités).

10. Passifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
PT dépenses impayées	-880	-425
PT recettes déjà encaissées	-5699	-5420
Total Passifs de régularisation	-6579	-5845

La rubrique des passifs transitoires (PT) « Dépenses impayées » tient surtout compte des honoraires impayés en faveur de formateurs et formatrices en établissement (KCHF 329). Des factures d'informa-tique impayées pour l'exercice 2018 ont également été régularisées pour un montant de KCHF 478. Sous la rubrique des passifs transitoires (PT) « Recettes déjà encaissées », les opérations suivantes, pour l'essentiel, ont été comptabilisées :

Les contributions AHES du semestre d'automne (part 2019 et part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS) ont été régularisées pour un montant de KCHF 1986. Les taxes d'études pour le se-mestre d'automne (part 2019) et pour le semestre de printemps 2019 (y c. part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS) ont été régularisées pour un montant de KCHF 2364. Les recettes déjà encaissées pour l'Institut de formation continue et de formation aux médias ont été régularisées pour un montant de KCHF 455. Les recettes provenant de projets ont été réduites de KCHF 779 sur la base de l'avancement des projets (comparaison avec les charges).

11. Autres dettes à long terme

Montants en KCHF	Existant initial	Recettes internes	Utilisation	Existant final
Kulturpromille	-716	-174	157	-733
Total Autres dettes à long terme (fonds)	-716	-174	157	-733

Géré à la manière d'un fonds, Kulturpromille est une offre de la PHBern visant à promouvoir les activités culturelles. En 2018, les fonds utilisés ont dépassé les fonds reçus (KCHF 13). Ce recul n'apparaît pas dans le solde existant en raison d'une correction apportée à une régularisation de 2017. En 2018, les fonds ont été utilisés principalement pour verser des contributions à Unisport, pour financer des projets culturels et pour soutenir des étudiants et étudiantes en situation financière difficile.

12. Engagements de prévoyance

Avantage économique / engagement économique et charges de prévoyance Montants en KCHF	Excédent de couverture / découvert	Part économique (avantage/engagement)		Variations avec incidence sur le résultat p/r année préc.	Contributions régularisées pour la période	Charges de prévoyance dans charges du personnel	
	31.12.18	31.12.18	31.12.17			31.12.18	31.12.17
Institution de prévoyance CPB	-17 968	-9093	-9288	-195	7460	7485	6926
Institution de prévoyance CACEB	-4297	-5679	-5459	220			
Total Engagements de prévoyance	-22 265	-14 772	-14 747	25	7460	7485	6926

Fin 2018, les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern sont assurés comme suit : Caisse de pension bernoise (CPB), 332 EPT pour 473 assurés, et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), 104 EPT pour 426 assurés.

Au 31 décembre 2018, la CPB présentait un degré de couverture de 91,5 % (contre 95,2 % l'année précédente), ce qui correspond pour la PHBern à un découvert de KCHF 17 968 à cette même date (contre KCHF 9 690 l'année précédente). Au 31 décembre 2018, le degré de couverture de la CACEB s'élevait à 90,3 % (contre 94,7 % l'année précédente), ce qui correspond pour la PHBern à un découvert de KCHF 4297 à cette même date (contre KCHF 2241 l'année précédente). Fin 2018, le découvert de la PHBern auprès des caisses de pension s'élève au total à KCHF 22 265.

L'assainissement et le financement du découvert passent par une réduction des prestations, par une reconnaissance de dette du canton de Berne et par le versement de cotisations de financement par les assurés et assurées actifs et l'employeur. Ces mesures devraient permettre d'atteindre un taux de couverture de 100 % dans un délai de 16 ans.

Suite à l'introduction de la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2015 (votation populaire du 18 mai 2014 ; loi sur les caisses de pension cantonales [LCPC]), le calcul des provisions a été adapté, produisant un effet unique sur les comptes. Toutes les hautes écoles du canton de Berne calculent désormais les provisions sur la base des engagements de paiement pour la part de l'employeur relative aux contributions d'assainissement jusqu'en 2034. Sous le régime de la primauté des prestations, les provisions étaient calculées sur la base des découverts des caisses de pension. Or, le découvert peut fortement varier d'une année à l'autre, notamment en fonction de l'évolution de la bourse, ce qui explique la différence par rapport à la contribution économique (provision) de la PHBern.

Les engagements de prévoyance sont calculés selon les prescriptions qui s'appliquent aussi au canton de Berne, soit :

- salaires annuels assurés de l'ensemble des salariés âgés d'au moins 25 ans (date de référence : 31 décembre) ;
- cotisations de financement de l'employeur (1,35 % pour la CPB, 2,55 % pour la CACEB) ;
- paramètres de planification de 1,5 % (renchérissement 0,6 %, mesures salariales individuelles 0,7 %, marge de sécurité 0,2 %) ;
- hypothèse de croissance du personnel 0,49 % ;
- nombre d'années restantes conformément au plan de financement (fin 2018 = 16 ans).

La révision à la hausse du salaire assuré et de l'hypothèse de croissance du personnel réduit à la diminution de la provision pour la CPB, qui passe d'environ KCHF 300 à KCHF 195.

Pour la CACEB, ces éléments font augmenter la provision de KCHF 220 (au lieu d'une diminution d'environ KCHF 360).

Montants en KCHF	Engagement de prévoyance CPB	Engagement de prévoyance CACEB	Total
Valeur comptable au 01.01.2017	-9250	-5835	-15 085
Formation	-495	0	-495
Utilisation	457	284	741
Dissolution	0	92	92
Valeur comptable au 31.12.2017	-9288	-5459	-14747
Valeur comptable au 01.01.2018	-9288	-5459	-14 747
Formation	-275	-407	-682
Utilisation	470	187	657
Dissolution	0	0	0
Valeur comptable au 31.12.2018	-9093	-5679	-14 772

13. Provisions

Montants en KCHF	Heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps	Rentes spéciales / autres provisions relatives au personnel	Total
Valeur comptable au 01.01.2017	-1983	-363	-2346
<i>dont provisions à long terme</i>	-1135	-363	-1498
<i>dont provisions à court terme</i>	-848	0	-848
Formation	-902	-275	-1177
Utilisation	618	286	904
Variation soldes négatifs activés	-16	0	-16
Valeur comptable au 31.12.2017	-2284	-352	-2636
<i>dont provisions à long terme</i>	-1236	-162	-1398
<i>dont provisions à court terme</i>	-1048	-190	-1238
Valeur comptable au 01.01.2018	-2284	-352	-2636
<i>dont provisions à long terme</i>	-1236	-162	-1398

dont provisions à court terme	-1048	-190	-1238
Formation	-10	-64	-74
Utilisation	345	227	572
Variation soldes négatifs activés	27	0	27
Dissolution	0	5	5
Valeur comptable au 31.12.2018	-1922	-184	-2106
dont provisions à long terme	-922	-80	-1002
dont provisions à court terme	-1000	-104	-1104

Le montant de la provision pour les heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps a passé de KCHF 2284 à KCHF 1922, diminuant ainsi de KCHF 362. Les soldes horaires négatifs ont diminué et la variation en termes de provisions est transférée dans la comptabilisation des actifs.

Dans la colonne Rentes spéciales / autres provisions relatives au personnel figurent essentiellement des provisions pour rentes spéciales. Ces provisions présentent fin 2018 une variation de KCHF 168 (nouveau solde de KCHF 184).

14. Financement de base

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Subvention du canton de Berne	-59 525	-58 955
Autres contributions	-3308	-3256
Contributions AHES (étudiants externes au canton)	-13 727	-13 665
Total Financement de base	-76 560	-75 877

Dans le mandat de prestations (ACE 1354/2017 du 13 décembre 2017), la subvention cantonale à la PHBern a été fixée à KCHF 59 525, soit 69,4 % de son produit d'exploitation.

Les « Autres contributions » s'élèvent à KCHF 3308, soit 3,9 % du produit d'exploitation, dont KCHF 900 concernent le projet Passepartout, KCHF 750 des offres de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale [SAP], KCHF 700 le *Lehrplan 21*, KCHF 400 le Case management de la CACEB, KCHF 300 des Eglises cantonales).

Par rapport à l'exercice précédent, l'augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes extracantonales fait encore une fois grimper légèrement les recettes basées sur l'AHES, qui se montent à KCHF 13 727 (16,0 %). Cette augmentation a atténué l'effet de la diminution du tarif de CHF 25 par crédit ECTS appliquée depuis le semestre d'automne 2017.

15. Produits de la recherche provenant de fonds de tiers

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse	-562	-128
Produits UE et autres programmes de recherche internationaux	0	-9
Autres produits de la recherche	-1348	-1677
Total Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	-1910	-1814

La part des produits de la recherche provenant de fonds de tiers dans le produit d'exploitation se monte à KCHF 1910 (2,2 %). Le Fonds national suisse (FNS) a versé des contributions sous forme de subventions liées à des projets, et la part allouée à la recherche a pu être augmentée en 2018 en raison du développement stratégique opéré dans le domaine de prestations Recherche, développement et évaluation.

16. Produits divers / diminution de produits

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Taxes d'études	-4304	-4253
Produits issus de la formation continue	-864	-771
Produits provenant de la fourniture de services	-1793	-1599
Produits divers	-371	-501
Diminution de produits	0	-3
Total Produits divers / diminution de produits	-7333	-7126

Les produits divers atteignent KCHF 7333 (8,5 % du produit d'exploitation) soit KCHF 207 de plus que l'année précédente.

Au total, le nombre d'étudiants et étudiantes à la PHBern est en hausse, faisant légèrement augmenter le produit des taxes d'études, qui s'élève à KCHF 4304.

Les produits provenant de la fourniture de services présentent une croissance de KCHF 194 par rapport à 2017 et atteignent KCHF 1793. Cette augmentation est due notamment à un projet portant sur des moyens d'enseignement et à des mandats supplémentaires confiés par d'autres institutions. Les produits divers connaissent une évolution très variable d'un exercice à l'autre en raison d'opérations irrégulières de location (locaux) et de ventes (mobilier ancien p. ex.).

17. Autres contributions à des tiers

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Bourses	98	94
Contributions versées aux propres établissements	2967	3150
Total Autres contributions à des tiers	3065	3244

Les bourses englobent notamment les contributions de mobilité versées aux étudiants et étudiantes et aux enseignants et enseignantes de la PHBern (KCHF 98). Dans les contributions versées aux propres établissements, la participation aux coûts de la bibliothèque vonRoll (KCHF 1590) constitue le poste le plus important. Pour le reste, le montant comptabilisé sous cette rubrique contient les dépenses pour l'achat de prestations d'études (dépendant des choix de disciplines) auprès de l'Université de Berne et de la Haute école des arts de Berne. L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) facture à la PHBern les prestations liées au certificat en pédagogie professionnelle. De plus, le montant comptabilisé sous cette rubrique contient aussi les coûts des médias, des médias électroniques ainsi que les dépenses pour le soutien culturel Kulturpromille. Le total de la rubrique correspond à 3,5 % des charges d'exploitation.

18. Charges de personnel

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Traitements	61 912	60 930
Assurances sociales (sans institutions de prévoyance)	5229	5111
Institutions de prévoyance	7485	6926
Autres charges de personnel	1180	1604
Total Charges de personnel	75 807	74 571

Les charges de personnel représentent 87,3 % (KCHF 75 807) des charges d'exploitation et constituent donc de loin le poste de charges le plus important. Les traitements et les prestations sociales (85,9 %) ont augmenté en raison de l'accroissement du temps de travail chez les membres du corps enseignant, du à la hausse du nombre d'étudiants et étudiantes et à la multiplication des projets de recherche. Plusieurs départs et vacances de postes dans l'administration atténuent la hausse de la masse salariale. Par ailleurs, la progression individuelle des traitements augmente la masse salariale de KCHF 756. La provision constituée pour les soldes horaires, vacances et comptes épargne-temps des collaborateurs et collaboratrices a baissé de KCHF 335.

Les charges liées aux cotisations de l'employeur versées aux assurances sociales, sans les institutions de prévoyance, s'élèvent à KCHF 5229. Les KCHF 7485 versés aux institutions de prévoyance se composent de KCHF 7460 payés sous la forme de cotisations auxquelles s'ajoutent KCHF 25 résultant de l'adaptation de la provision pour engagements de prévoyance (voir le point 12, Engagements de prévoyance).

Fin 2018, le nombre d'équivalents plein temps est de 473,1, ce qui correspond à 2 % de plus qu'en 2017.

Sous la rubrique « Autres charges de personnel » (KCHF 1180, 1,4 %) sont notamment comptabilisées en 2018 les charges pour les objets suivants : frais de formation initiale et continue (KCHF 503), crèche (KCHF 200), prestations fournies par des tiers (KCHF 142) et recrutement (KCHF 63). L'année précédente, cette rubrique comportait aussi des charges liées à des prestations fournies pour le projet de moyen d'enseignement pour l'allemand. La provision constituée pour les rentes spéciales et les rentes de raccordement avait par ailleurs été augmentée.

19. Autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Charges liées aux bâtiments	2367	2371
Entretien, réparation et remplacement	298	253
Charges administratives	1116	1206
Charges informatiques	2340	2523
Autres charges	1797	1896
Total Autres charges d'exploitation	7918	8250

Les charges liées aux bâtiments comprennent les charges d'exploitation, les frais d'entretien, les petits investissements ainsi que les coûts de surveillance et de nettoyage. Les charges locatives ne sont pas prises en compte sous cette rubrique car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton. Malgré des charges d'exploitation plus élevées en raison de l'ouverture de la Maison de la musique (+ KCHF 115), les charges liées aux bâtiments restent au niveau de l'exercice précédent (KCHF 2367). En 2018, l'entretien des bâtiments a entraîné des coûts moins élevés que l'année précédente.

Les charges administratives, qui atteignent KCHF 1116, ont diminué de KCHF 91, principalement en raison des coûts de conseil moins élevés (année précédente : projet de prestations de services internes).

Les charges informatiques d'un montant de KCHF 2340 contiennent tous les frais de tiers liés à l'informatique (licences, matériel, logiciels, conseil, développement, etc.). Le projet FIT (renouvellement de l'infrastructure) a été suspendu en mai 2018 et sera repris début 2019. En conséquence, des coûts supplémentaires pouvant atteindre KCHF 2000 sont attendus pour les exercices à venir. Les coûts informatiques relevant de l'exploitation ordinaire sont du même ordre que ceux de l'exercice précédent.

Sous « Autres charges » figurent notamment les charges suivantes : coûts d'enseignement (KCHF 573), coûts publicitaires (KCHF 534), frais de voyage et de représentation (KCHF 366), frais d'énergie (KCHF 110). L'année précédente, ce poste était plus important, essentiellement en raison d'un projet de moyen d'enseignement.

20. Amortissements

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Amortissements d'immobilisations corporelles	69	32
Amortissements d'immobilisations incorporelles	31	22
Total Amortissements	100	54

Les amortissements planifiés se montent à KCHF 100, un montant qui s'est élevé par rapport à l'année précédente avant tout en raison de l'équipement initial de la Maison de la musique, inscrit à l'actif. Aucun amortissement non planifié n'est à relever.

21. Résultat financier

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Charges financières	16	6
Produits financiers	-3	-2
Total Résultat financier	13	4

Le résultat financier prend en compte les charges et les produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et les pertes de change sur devises étrangères ainsi que les produits issus d'escomptes de règlement.

Autres informations

Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur de tiers (créances et engagements conditionnels)

Aucune créance conditionnelle ni aucun engagement conditionnel n'a été généré durant l'exercice 2018.

Transactions avec des parties liées

De par l'influence notable que le canton de Berne exerce en tant qu'organisme responsable de la PHBern, celui-ci est considéré comme une partie liée au sens de la norme RPC 15. Cela a pour conséquence que les transactions importantes doivent apparaître dans les comptes annuels. A ce jour, il s'agit des éléments suivants :

	Volume de la transaction	Autres conditions importantes
Mandat de prestations d'une durée de 4 ans confié par le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique à la PHBern Subvention annuelle à la PHBern	KCHF 59 525 pour l'année 2018 (année précédente : KCHF 58 955)	Mandats de prestations limitée à une durée de 4 ans Approbation de la tranche annuelle une fois par an par le Conseil-exécutif
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	20 859 m ² Les frais autorisés liés aux locaux se chiffrent à environ KCHF 7322, sans les charges liées aux bâtiments citées au point 19. (année précédente : 21 000 m ²)	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

	Volume de la transaction	Autres conditions importantes
Conventions de prestations conclues avec le canton de Berne sur la fourniture de prestations informatiques pour les applications liées à la gestion du personnel	Ne peut pas être chiffré.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Conventions de prestations conclues avec le Contrôle des finances du canton de Berne sur la fourniture de prestations de révision	Ne peut pas être chiffré.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

Des opérations entre la PHBern et des offices du canton de Berne, telles que l'exécution de mandats, la réalisation d'expertises ainsi que la fourniture de services, ne sont pas qualifiées de transactions importantes avec des parties liées.

Sont considérées comme autres parties liées au sens du guide comptable de la PHBern toutes les participations supérieures à 20 % ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 9 avril 2019 par le conseil de l'école. Aucun fait marquant susceptible d'avoir une influence sur ces comptes n'a été enregistré après la date de clôture du bilan au 31 décembre 2018.

Berne, le 9 avril 2019

Elisabeth Schenk Jenzer
Présidente du conseil de l'école

Martin Schäfer
Recteur de la PHBern

Roland Gschwind
Chef Finances et controlling

4.7 Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de la Haute école pédagogique au 31.12.2018

À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 50b de la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP, RSB 436.91), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Haute école pédagogique, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 22 à 41) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Cette attestation se réfère à la version allemande du rapport financier annuel.

Responsabilité du Conseil de l'école

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de la Haute école pédagogique, incombe au Conseil de l'école. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de l'école est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de l'école. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 15 mai 2019

Contrôle des finances du canton de Berne



T. Remund
expert réviseur agréé
réviseur responsable



L. Benninger
expert réviseur agréé